Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard

Bureau du 6 février 2020 - RELEVE D'INFORMATIONS ET DE DECISIONS

Etaient présents : Gilbert GUIGUE, Robert CHARBONNIER, Guy DUMOLLARD, Denis GUILLERMARD, Patrick MILLION BRODAZ, Joël PRIMARD, Isabelle CASSET
Excusés : Christian CHAPEAU, Annick CHEVALIER

1- Actualités

✓ BP 2020 : demande de dérogation relative à l'excédent d'investissement

Le président présente la situation de déséquilibre du budget du Smaps (déficit en fonctionnement et excédent en investissement) et l'analyse et les propositions faites par la Trésorière publique suite à la demande du Smaps de reprise de son excédent d'investissement en section de fonctionnement.
Le Smaps ne rentre pas dans les cas et conditions de la reprise de l'excédent d'investissement en fonctionnement définis à l'article D. 2311-14 du CGCT qui précise que :
"Lorsque la section d'investissement du budget présente un excédent après reprise des résultats, l'assemblée délibérante peut reprendre les crédits correspondant à cet excédent en recette de fonctionnement dans trois cas :
- lorsque l'excédent d'investissement résulte du produit de la cession d'une immobilisation reçue au titre d'un don ou d'un legs (si le légataire ou le donataire ne l'a pas expressément affecté à l'investissement) ;
- lorsque l'excédent d'investissement résulte du produit de la vente d'un placement budgétaire, pour la part issue à l'origine de la section de fonctionnement ;
- lorsque l'excédent d'investissement résulte de la dotation complémentaire en réserve constituée dans les conditions fixées par le 2° de l'article R. 2311-12, constaté au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs."
La seule autre possibilité figure à l'article D 2311-14 du CGCT qui précise :
"Lorsque les conditions prévues aux alinéas précédents ne sont pas réunies, et en raison de ***circonstances exceptionnelles et motivées****, la collectivité peut solliciter une décision conjointe des ministres chargés du budget et des collectivités locales, qui peut porter sur un ou plusieurs exercices, afin de reprendre l'excédent prévisionnel de la section d'investissement en section de fonctionnement dès le vote du budget primitif."*
Le Président propose de prendre une délibération au conseil pour accorder pouvoir au Président du Smaps de solliciter une telle décision conjointe des ministres. La demande de dérogation doit être faite par courrier et adressée à la Préfecture qui la transmettra au bureau des budgets locaux et de l'analyse financière de la DGCL.

✓ Dossier plan tourisme : réunion du 21 janvier avec Agate

Le Président indique qu'avec M. Dietlin d'Agate, les représentants de la destination Pays du Lac d'Aiguebelette, des Communautés de communes de Yenne et du Lac d'Aiguebelette, du Smaps, de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse et du Parc de Chartreuse, ont réalisé un recensement des projets potentiels structurants et identifié des thématiques principales ambitieuses communes pour monter un Plan tourisme Avant Pays Savoyard Chartreuse dans l'optique de sa présentation aux services tourisme de la Région, au vice-président N. Darragon par C. Vial : développement de sites emblématiques, construction d'une offre d'itinérance notamment cyclable et développement qualitatif des hébergements touristiques. Suite à cette rencontre, le dossier présenté sera diffusé aux partenaires du projet et les suites techniques et politiques adaptées selon la réponse formelle que fera la Région. Une rencontre officielle pourrait avoir lieu début mars avec le Président de la Région.

✓ Retour sur la visite d'Emilie BONNIVARD et Jean Pierre VIAL du 27 janvier

Lundi 27 janvier, l'agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises avait organisé la visite de Emilie BONNIVARD, députée de la Savoie et conseillère régionale co-présidente de l'antenne savoyarde avec G. Guigue, dans deux entreprises industrielles de Val Guiers. Accompagnés des présidents des 3 communautés de communes ou leur vice – président à l'économie, elle a pu rencontrer tout d'abord Benoît CORNILLAC, chef d'entreprise d'APIRA Plasturgie créée en 1991 et qui l'a repris en 2014 et qui récemment vient de faire évoluer significativement son parc machines en installant dans ses ateliers 10 presses électriques toutes neuves et pour lesquelles il a pu bénéficier d'un soutien financier de la région (66 399 € dans le cadre du dispositif "Solution investissement - Industrie du futur" de la Région Auvergne-Rhône-Alpes).
Ensuite, la délégation a été reçue par le groupe AGRATI dans les bâtiments de Val Guiers avec le Directeur

Général Patrick DEJEAN et le directeur des sites locaux Dominique DOUCHAIN afin de visiter les dernières installations et aborder le projet d'avenir de déménagement définitif des activités historiques de la Bridoire sur La ZA Val Guiers.
NB : Jean Pierre VIAL s'est joint à la visite chez AGRATI.

✓ Retour suite au Comité de programmation Leader du 27 janvier

Le Président indique les dossiers présentés en programmation lors du dernier comité avec les décisions prises par le Comité. Il précise que tous les dossiers seront programmés sous réserve de validation par la Région sauf Animation 2020.

Opération **Maitre d'Ouvrage**	**Dépense Eligible**	**Etat d'avancement**	**PROGRAMMATION** **Cofinancements** **LEADER sollicité :** **Autofinancements**
Emergence 2019 - 2020 *France Active Savoie Mont Blanc*	13 748,71€ TTC	Cofin. CDC obtenu	CDC 4 579,90 ***Leader* 9 168,81** Autofin.: 0
Aide à la Mobilité *Acty Chantier*	15 368,12 € HT	Cofin. CD 73 obtenu	CD73 : 2 458,90 ***Leader 9 835,60*** Autofin. : 3 073,62
Projecteur Numérique Nouvelle Génération *St Genix les Villages*	32 634 € HT		***Leader 26 107,20*** ***19 580,40*** Autofin. : **13 053,60**
Schéma Directeur Cyclable *SMAPS*	65 973,32 € TTC		***Leader : 52 779,06*** *Autofin : 13 194,76*
Etude Préalable TEPOS *SMAPS*	29 280 € TTC		ADEME : 14 640 **Leader : 8 784,00** Autofin. : 5 856
Etude mise en visite du Moulin *La Bridoire*	23 700 € HT	CD73 obtenu	CD73 : 5 214,00 **Leader : 13 746,00** Autofin.: 4 740,00
Animation Gestion 2020 *SMAPS*	79 769,26 €		**Leader** 63 815,40 Autofin. 15 953,86

Il indique également les remarques et demandes faites par le Comité :

- dossier Agora Guiers : ce projet est basé sur le développement économique : il est demandé un compte rendu d'activité et financier détaillé sur la partie coworking notamment ;
- la lenteur des traitements et des paiements au niveau de la région est de nouveau soulignée. Un courrier à la Région est en cours de rédaction sur ce sujet notamment.

✓ Maison des agriculteurs

Le Président rappelle qu'une rencontre a été tenue dans chaque EPCI, suivies d'une réunion collective au Smaps. Un projet individuel de convention a été envoyé à chaque EPCI et au Smaps avec comme proposition de la Maison des agriculteurs une demande de 3 000 € sur le fonctionnement de la Maison des agriculteurs et un complément dimensionné pour des actions.
Les élus du Bureau retiennent la décision suivante :

- chaque EPCI répond avec comme principe de participer au financement des actions, mais pas sur le fonctionnement seul,
- pour le Smaps, il est retenu de rester sur les bases suivantes : 2500 € fonctionnement, 5 000 € sur des actions (exemple d'actions : groupement d'employeurs territorial pour répondre à des excédents de travail, structuration du groupement des maraichers – en cours- et outils de communication).

2- Délibérations

✓ Participation à l'étude-accompagnement du GR65 Chemin St Jacques

A la demande du Président, Christophe Maurel présente le projet. Il indique que ce GR65 sur le Chemin de Saint Jacques de Compostelle (Genève Le Puy) est un outil fort de la randonnée. Il informe que le Comité Auvergne Rhône Alpes de la Fédération française de Randonnée Pédestre a décidé de lancer une étude pour mieux connaitre les clients, les retombées et adapter l'offre, au travers d'enquêtes terrain et dans le but également de mettre en place d'un service de portage de bagages. Le montant de l'étude s'élève à 75 000 €, avec une quote-part pour chaque territoire. Pour l'Avant Pays Savoyard, la participation est de 1 750 € pour les 60 kms sur le territoire. Cette étude intègre aussi la mise en place de 2 éco-compteurs par le Département de la Savoie pour compter les piétons.

✓ Graies lab : Conventions de délégation suite aux demandes de modifications

Le Président indique qu'en intégrant une phrase de réserve dans l'attente de la fin de l'instruction par les services du programme Alcotra, il est possible de signer les dernières conventions de délégation :

- entre le Smaps et la CCLA sur Explorlab (dont le conseil communautaire est le 12 février),
- entre le Smaps et la CCVG sur PCC, Explorlab et Innovlab.

Ces conventions permettent aux délégataires de mener toutes les actions prévues et au Smaps de payer les quotes-parts d'avance (10% du Feder) qui reviennent aux délégataires CCLA et CCVG. Elles permettent aussi de faire remonter les dépenses engagées par les délégataires sur le logiciel Alcotra Synergie de façon à les instruire et à être prises en compte pour le paiement de subventions Feder.

⇨ ***Vote : Le Bureau se positionne favorablement sur les 2 délibérations ci-dessus.***

Le Président
Gilbert GUIGUE